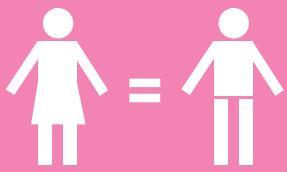
VILLE DE LYON

CULTIVONS L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DE LA CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE



2012-2014

égalycité

La ville comme on l'aime, ***plus juste***

À LYON, CULTIVONS L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES !

La Ville de Lyon s'engage depuis plusieurs années à la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes comme valeurs fondamentales de la démocratie.
En effet, malgré les avancées législatives nationales et les politiques publiques locales mises en place, les femmes sont encore touchées par des inégalités économiques, politiques, culturelles, sociales particulières et inacceptables. L'écart entre l'égalité formelle, celle de la loi, et l'égalité réelle, celle des faits, est encore trop important.
C'est pourquoi la Ville a inscrit en 2008 dans son Plan de mandat « Notre Projet pour Lyon » différents engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre, la Ville a créé en 2009 le « Conseil pour l'égalité femmes/hommes à Lyon», commission extra-municipale réunissant les associations féministes et féminines de Lyon. La Ville soutient les associations du territoire agissant en faveur de l'égalité des sexes. Elle développe une politique ambitieuse et innovante contre les violences faites aux femmes, en particulier par la création de permanences dans les mairies d'arrondissement. Elle œuvre pour la lutte contre les stéréotypes de genre en développant des actions notamment autour du 8 mars, Journée internationale pour les droits des femmes, et du 25 novembre, Journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Pour mettre en cohérence et renforcer ses actions, la Ville a inscrit dans « Notre projet pour Lyon » la volonté de ratifier la « Charte européenne pour l'Egalité des femmes et des hommes dans la vie locale ». Conçue par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE), cette Charte s'adresse aux collectivités qui souhaitent formaliser leur engagement autour de six principes forts :

- faire de l'égalité des hommes et des femmes un droit fondamental,
- prendre en compte les discriminations multiples et les obstacles afin d'assurer l'égalité des hommes et des femmes,
- assurer une participation équilibrée des hommes et des femmes à la prise de décision, préalable de la société démocratique,
- éliminer les stéréotypes sexués, indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes,

- intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes,
- financer adéquatement les plans d'action et les programmes pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes,

Parallèlement à cet engagement de principe, cette signature impose la définition et la mise en œuvre d'un Plan d'action, véritable politique publique transversale d'égalité entre les femmes et les hommes, dans un délai de deux ans. La Ville a souhaité rendre son engagement immédiatement opérationnel en présentant ensemble la signature de la Charte et un Plan d'action transversal. Ce Plan a été élaboré de façon concertée et partagée, sollicitant 14 adjoint/es ou conseiller/ères délégué/es et le « Conseil pour l'égalité femmes/hommes à Lyon ». Ce Plan est composé de 65 actions, concrètes et planifiées.

Ce Plan, cœur de la politique de la délégation Egalité femmes/hommes de la Ville de Lyon, s'appuie sur l'existant. Ainsi certaines actions déjà mises en œuvre sont ici valorisées. D'autres sont à renforcer. Et enfin certaines sont à créer. Le Plan propose donc à la fois une mise en cohérence des dispositifs de la Ville et une montée en puissance de l'intégration de l'égalité femmes/hommes dans nos pratiques.
Les actions proposées se déclinent autour de trois axes :

- Lyon, Ville apprenante et communicante,
- Lyon, Ville employeur,
- Lyon, Ville prestataire de services au public.

Il est à noter que les actions proposées peuvent agir soit en faveur des droits des femmes, soit en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes via des actions de rééquilibrage et une attention particulière à l'un ou l'autre sexe.
Par ailleurs les actions menées s'intègrent et s'articulent avec le Plan d'action du Label Diversité obtenu par la Ville de Lyon en décembre 2011.
Le Plan d'action que vous trouverez présenté dans ce document fera l'objet d'une évaluation en 2014, afin de repositionner le cas échéant les actions menées par la Ville de Lyon, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est par toutes ces actions que nous cultivons l'égalité femmes/hommes à Lyon !

Thérèse Rabatel
Adjointe au Maire de Lyon
déléguée à l'Égalité femmes/hommes,
aux Temps de la ville, aux Handicaps

1. LYON, VILLE APPRENANTE ET COMMUNICANTE

Fiche n°1

Action nouvelle

Observons l'égalité femmes/hommes (Article 9)

1.1 - Évaluons les inégalités entre les femmes et les hommes sur le territoire : nouer un partenariat avec l'Agence d'Urbanisme afin de disposer de données clés sur l'égalité F/H sur le territoire lyonnais

1.2 - Regardons l'impact différencié de nos dispositifs sur les Lyonnaises et les Lyonnais : produire des données sexuées dans les directions et réajuster si besoin les actions menées par la Ville

1.3 - Suivons/évaluons le Plan d'action de la Charte : élaborer un tableau de bord permettant de suivre le niveau de réalisation du Plan d'action

Fiche n°2

Action à renforcer

Apprenons l'égalité femmes/hommes (Article 6)

2.1 - Intégrons l'égalité femmes/hommes dans les modules de formation des agent/es Ville de Lyon, déjà programmés dans le cadre de la Lutte contre les discriminations

2.2 - Proposons un module spécifique sur l'égalité femmes/hommes : établir un plan de formation pluriannuel permettant notamment de cibler les directions, agent/es et métiers prioritaires.

2.3 - Sollicitons le CNFPT : solliciter le CNFPT pour qu'il intègre la discrimination à raison du sexe dans son kit de sensibilisation à la Prévention et la Lutte Contre les Discriminations (PLCD)

Fiche n°3

Action à renforcer

Appliquons la parité femmes /hommes (Article 2 et Article 3)

3.1 - Alertons sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes : encourager la parité dans toutes les instances consultatives (conseils de quartiers, commissions extra-municipales...)

3.2 - Sensibilisons les élu/es et les partenaires : organiser des modules de sensibilisation sur les stéréotypes de genre, les enjeux démocratiques de l'égalité et de la parité, l'intégration de ces questions dans les actions/réflexions menées

Fiche n°4

Action nouvelle

Intégrons l'égalité femmes/hommes dans les marchés publics (Article 12)

4.1 – Etudions et mettons en place une clause de « non discrimination » dans les marchés publics : réaliser une étude de faisabilité afin d'identifier la forme légale la plus adaptée pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la commande publique

4.2 - Sensibilisons les entreprises à l'égalité femmes-hommes dans le cadre des marchés publics : adresser un questionnaire aux entreprises titulaires et autres collectivités intégrant des éléments sur l'égalité professionnelle

4.3 - Intégrons l'égalité femmes/hommes dans les clauses d'insertion des marchés publics : disposer d'indicateurs sexués pour mesurer l'impact des clauses d'insertion sur les publics féminins et masculins et diversifier les secteurs des marchés afin de toucher plus de femmes

Fiche n°5

Action en cours et à renforcer

Célébrons l'égalité femmes/hommes (Article 6)

Action en cours et à renforcer

5.1 - Mobilisons autour du 8 mars, Journée internationale pour les droits des femmes : organiser des évènements grand public sur une thématique liée à une compétence de la Ville et une action de communication en interne

5.2 - Brisons le silence le 25 novembre, Journée internationale contre les violences faites aux femmes : soutenir le festival « Brisons le silence » et organiser une action dédiée de la Ville

Fiche n°6

Action à renforcer

Communiquons sur l'égalité femmes/hommes (Article 6)

6.1 - Elaborons des règles d'or dans la communication : réaliser un guide pour l'élaboration d'une communication sans stéréotype de genre et favorisant l'égale visibilité des femmes et des hommes

6.2 - Articulons avec www.lyon.fr et le Kiosque (intranet) : définir, dans le cadre du dispositif de communication Egalycité, un cahier des charges pour la création de pages internet dédiées à l'égalité femmes/hommes sur les sites internet de la Ville

2. LYON, VILLE EMPLOYEUR (Article 11 : rôle de l'employeur)

Fiche n°7

Action nouvelle

Élaborons un diagnostic et un plan d'action sur l'égalité professionnelle

7.1 - Réalisons annuellement un rapport de situation comparée femmes/hommes : définir, analyser, suivre et communiquer les indicateurs pertinents, présenter le rapport en CTP

7.2 - Proposons des pistes d'amélioration : étudier les causes des disparités éventuelles et définir un plan d'action sur l'égalité professionnelle

Fiche n°8

Action nouvelle

Favorisons la mixité professionnelle

8.1 - Définissons une stratégie pour favoriser la mixité professionnelle des métiers : repérer les métiers non mixtes, identifier les freins à la mixité, développer une communication non stéréotypée sur les métiers (cf action 6), féminiser les titres, grades et fonctions notamment pour les offres d'emploi, développer la mixité dans les jurys de recrutement

8.2 – Supprimons « Mademoiselle » : dans les documents de l'Administration renseignant sur l'identité des agent/es

Fiche n°9

Action nouvelle

Favorisons le déroulement de carrière

9.1 - Étudions le déroulement de carrière : réaliser une étude sur le déroulement de carrière de panels d'agents, identifier les plafonds de verre et analyser les parcours de formation et de promotion

9.2 - Sensibilisons les femmes à la prise de responsabilité : organiser périodiquement un séminaire sur le thème « femmes et accès aux responsabilités »

Fiche n°10

Action nouvelle et à renforcer

Partageons la parentalité

10.1 - Favorisons la prise effective du congé paternité : analyser les données sur la prise du congé paternité, proposer un kit naissance contenant des informations relatives à l'exercice de la parentalité à la Ville de Lyon et un cadeau valorisant les nouveaux pères

10.2 - Stimulons la prise du congé parental par les pères : informer sur le congé parental, assurer les remplacements et étudier les modalités de l'octroi d'un bonus aux pères volontaires

10.3 - Communiquons en direction des agent/es sur le partage des responsabilités parentales : intégrer un paragraphe sur la parentalité dans le livret d'accueil des nouveaux arrivants et créer une plaquette à destination des managers et des agent/es rappelant l'ensemble des congés parentaux pouvant être octroyés aux pères comme aux mères

Fiche n°11

Action nouvelle

Favorisons l'articulation des temps de vie

11.1 - Étudions les possibilités d'aménagement d'horaires variables et de travail à distance : repérer les bonnes pratiques en interne et dans d'autres collectivités locales, et expérimenter des aménagements d'horaires et/ou le travail à distance

11.2 - Élaborons une plaquette sur les aides existantes : recenser les aides mobilisables favorisant la conciliation des temps de vie et concevoir une plaquette

11.3 - Soyons attentifs à la programmation des réunions et/ou rendez-vous : jour et horaires tardifs

3. LYON, VILLE PRESTATAIRE DE SERVICES AU PUBLIC

ÉDUCATION – PETITE ENFANCE

(Article 13 : l'éducation - Article 16 : la garde d'enfant)

Fiche n°12

Action en cours

Augmentons et diversifions les modes d'accueil des jeunes enfants

12.1 - Augmentons le nombre de places en accueil collectif : créer, d'ici 2014, 450 berceaux en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, 68 berceaux en micro-crèches et 2 Relais d'Assistant/es Maternel/le (RAM)...

12.2 - Poursuivons l'effort de diversification des modes d'accueil des jeunes enfants : soutenir le développement de l'accueil tant collectif qu'individuel public, la mise en place de RAM et l'accompagnement des crèches d'entreprises

12.3 - Accompagnons les horaires atypiques : poursuivre le soutien aux structures proposant des horaires élargis

Fiche n°13

Action à renforcer

Sensibilisons les enfants, les professionnel/les et les parents sur l'égalité filles/garçons

13.1 - Intégrons l'égalité filles/garçons dans le cadre du PEL : la mixité de genre est l'un des objectifs du PEL qui irrigue différentes actions de la Ville (Mercredis de Lyon...)

13.2 - Sensibilisons à l'égalité filles/garçons dans le cadre des activités de Cap Canal : la programmation de Cap Canal comporte déjà un nombre important d'émissions intégrant l'égalité filles/garçons. Cela pourra être renforcé par une commande de programme spécifique de l'Adjointe, notamment autour du 8 mars

Fiche n°14

Action en cours

Aménageons les cours d'écoles pour plus d'égalité filles/garçons

14.1 - Poursuivons l'intégration du genre dans l'aménagement des cours d'écoles : continuer l'action mise en place en lien avec l'association Robin des Villes afin d'aménager de façon égalitaire l'espace des cours d'écoles

INCLUSION SOCIALE

(Article 18)

Fiche n°15

Action nouvelle et à renforcer

Développons l'égalité femmes/hommes dans les quartiers prioritaires

15.1 - Intégrons l'axe égalité femmes/hommes dans les quatre volets du CUCS : définir les enjeux, intégrer la question dans les fiches actions et prévoir un chapitre égalité femmes/hommes dans les bilans d'activité de chaque axe

15.2 - Réalisons une recherche-action sur les discriminations multifactorielles (genre/classe sociale/origine ethnique) : Identifier les situations et besoins spécifiques des femmes des quartiers prioritaires afin de renforcer les actions spécifiques conduites et développer de nouvelles approches

SÉCURITÉ – PRÉVENTION

(Article 21 et 22)

Fiche n°16

Action en cours et à renforcer

Luttons contre les violences faites aux femmes

16.1 - Soutenons la prévention des violences faites aux femmes : poursuivre le soutien aux actions de prévention et de sensibilisation menées par diverses associations

16.2 - Développons les lieux d'accueil et les modalités de prise en charge : poursuivre et développer les permanences et actions réalisées par l'association FIL dans les mairies d'arrondissement

16.3 – Formons le personnel municipal : poursuivre les actions de sensibilisation notamment, en direction des policier/ières municipaux/ales

16.4 - Communiquons sur les violences faites aux femmes : poursuivre l'effort de communication (édition chaque année d'une plaquette, information sur les panneaux lumineux, organisation de conférences...)

16.5 – Intégrons des données sexuées dans le bilan annuel de l'Observatoire de la Délinquance : intégrer les données disponibles dans le rapport annuel à partir de 2012

3.

Fiche n°17

Action nouvelle

Favorisons l'accès à l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences

17.1 - Mettons à disposition des logements vacants de la Ville de Lyon : élargir le parc d'hébergement d'urgence de l'association FIL afin de mettre à l'abri des femmes victimes de violences conjugales

CULTURE (Article 20)

Fiche n°18

Action en cours

Capitalisons la connaissance sur l'égalité femmes/hommes

18.1 - Diffusons les études sur le genre : valoriser le fonds « Genre et sexualités » géré par le Centre de ressource sur le Genre « identité, sexualité, mémoire gay et lesbiennes » de la Bibliothèque municipale.

18.2 - Nouons des partenariats : développer les partenariats locaux et internationaux du Centre de ressources sur le genre

Fiche n°19

Action nouvelle et à renforcer

Soutenons un accès à la culture plus égalitaire

19.1 - Favorisons une fréquentation des établissements culturels équilibrée femmes/hommes : disposer de données sexuées sur la fréquentation des établissements et adapter si besoin la programmation et/ou la communication

19.2 - Encourageons la parité dans les lieux de décisions : favoriser la parité dans les CA des établissements culturels et dans les jurys de recrutement

Fiche n°20

Action à renforcer

Valorisons les femmes dans la ville

20.1 - Développons une politique de nomination des rues favorable à l'égalité femmes/hommes : créer un vivier de noms de femmes par un appel à proposition en direction des conseils de quartiers, du Conseil de l'Egalité et des élu/es, et appliquer dans chaque arrondissement au moins la parité pour la nomination des noms de rues et établissements municipaux

20.2 - Créons un évènement culturel portant sur l'égalité femmes/hommes : créer une exposition sur l'égalité femmes/hommes avec les établissements culturels (Archives, Gadagne, CHRD...)

SPORT (Article 20)

Fiche n°21

Action à renforcer

Encourageons l'égalité dans les pratiques sportives proposées par la Ville

21.1 - Réalisons une recherche action sur la participation des filles et des garçons aux activités sportives proposées par la Ville : réaliser une recherche sur les activités piscines d'été et sur le dispositif « Divertisports » car la fréquentation féminine est inférieure à la fréquentation masculine

21.2 - Élaborons un tableau de bord sur les adhérent/es des clubs financés par la Ville et des usagers du service public : croiser les données sexe/âge/sports disponibles à la Direction des Sports et analyser au regard des données nationales

Fiche n°22

Action à renforcer

Gagnons avec les femmes sportives de haut niveau

22.2 - Valorisons le sport féminin de haut niveau : communiquer sur les résultats des clubs féminins et des sportives de haut niveau, et veiller à une valorisation égale des performances (trophées, reportages, diffusion grands écrans...)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (Article 27)

Fiche n°23

Action à renforcer

Encourageons la création d'entreprise par les femmes

23.1 - Poursuivons le soutien aux initiatives économiques des femmes : soutenir les actions permettant aux femmes d'envisager la création d'une activité économique ou de se réorienter professionnellement

23.2 - Communiquons sur l'entrepreneuriat féminin : organiser lors de forums et en partenariat avec les réseaux existants, des tables rondes, des ateliers, des stands sur la création d'entreprise par les femmes

23.3 - Renforçons l'axe égalité femmes/hommes dans les services proposés en termes d'aide à la création d'entreprise : analyser les données au regard du genre, fixer des objectifs sexuées en termes d'accueil et d'accompagnement, développer de nouveau de partenariats

3.

Fiche n°24

Action à renforcer

Favorisons l'égal accès des femmes et des hommes à l'emploi et à la mixité professionnelle

24.1 - Développons une communication non genrée sur les métiers : féminiser les noms de métiers, mettre en avant des témoignages, sensibiliser les têtes de réseaux

24.2 - Menons des campagnes de sensibilisation : communiquer sur la mixité des métiers dans les forums ou rencontres métiers

24.3 - Luttons contre la discrimination à l'emploi grâce à la démarche qualité des partenaires de l'emploi contre les discriminations

VIE ÉTUDIANTE (Article 13 : la formation continue)

Fiche n°25

Action à renforcer

Soutenons l'égalité femmes/hommes dans l'enseignement supérieur

25.1 – Diffusons l'information contre les violences faites aux femmes : poursuivre la diffusion de la plaquette « Brisons le Silence » réalisée par la Ville de Lyon dans les établissements du PRES

25.2– Rendons le Pass Culture plus attractif pour les garçons : étudier différentes pistes visant à inciter les garçons à fréquenter davantage les établissements et évènement culturels

25.3 - Accompagnons une émission Lyon Cité Campus (TLM) sur l'égalité femmes/hommes

LA SANTÉ (Article 14)

Fiche n°26

Action à renforcer

Favorisons l'égal accès des femmes et des hommes à la santé

26.1 - Intégrons l'égalité femmes/hommes dans le Plan local santé de la Ville de Lyon : développer une approche genre en matière de santé et disposer de données sexuées.

26.2 - Soutenons l'accès à la santé sexuelle et reproductive : poursuivre le soutien financier aux associations apportant une information complète sur la santé reproductive (contraception, sexualité, IVG, procréation, infections sexuellement transmissibles...)

26.1 - Évaluons les actions menées dans le cadre du CUCS : évaluer les deux actions conduites en direction des femmes précarisées dans le cadre de l'appel à projet Santé/CUCS

COOPÉRATION INTERNATIONALE (Article 30)

Fiche n°27

Action nouvelle

Intégrons l'égalité femmes/hommes dans nos actions de coopération internationale

27.1 - Appuyons l'égalité femmes/hommes au Village de la Solidarité internationale : retenir pour une prochaine édition du « Village de la Solidarité Internationale » le thème de des femmes ou de l'égalité femmes/hommes

27.2 - Intégrons l'égalité femmes/hommes dans les projets de coopération : défendre en tant que ville membre de CGLU l'intégration d'une approche genrée dans les projets de coopération internationale

AXE TRANSVERSAL

PILOTAGE ET ANIMATION (Article 4 et article 5)

Fiche n°28

Action nouvelle

Animons et pilotons l'égalité femmes/hommes

28.1 - Créons un comité de pilotage de suivi du Plan d'action

Organiser annuellement un comité de pilotage présidé par l'Adjointe en charge de l'égalité femmes/hommes qui aura pour mission :

- Le suivi des projets
- Le bilan des actions engagées
- La définition des orientations et priorités

Le pilotage : sera assuré par l'Adjointe en charge de l'égalité femmes/hommes en lien avec ses collègues adjoint/es et conseiller/ières delégué/es

La coordination : selon les actions sera assurée soit par le cabinet de l'Adjointe en charge de l'égalité femmes/hommes, soit par la Mission égalité, soit par la direction ou le service concerné

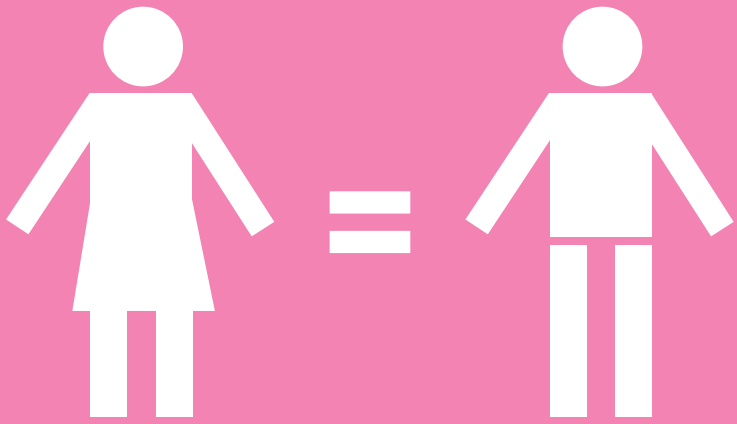
Les partenaires : le Conseil de l'Egalité femmes/hommes à Lyon (commission extra-municipale), les directions de la Ville et les organismes associés

il = elle

Première ville française à obtenir le « label diversité » AFNOR, Lyon est distinguée pour sa politique et son engagement en faveur de l'égalité des chances, la promotion de la diversité culturelle, la lutte contre les discriminations.

Lyon s'engage pour l'égalité

égalycité



LYONendirect
04 72 10 30 30 lyon.fr

Mairie de Lyon - Place de la Comédie - 69205 Lyon Cedex 01

CONTACTS

Anne-Laure Desjardins, chargée de mission de Thérèse Rabatel,
anne-laure.desjardins@mairie-lyon.fr

Alexandre Kosak, Mission Egalité, mission.egalite@mairie-lyon.fr